



WWW.CATT.FR

# REGLEMENT

## CHAMPIONNAT DE L'AIN JEUNES 2019

### Article 1

Les championnats de l'Ain jeunes 2019 se dérouleront le dimanche 31 mars 2019 à Meximieux et seront organisés par le TT Meximieux. Ils se dérouleront sur 28 tables.

### Article 2

La compétition sera divisée en 5 catégories chez les garçons (-9 ans / -11 ans / -13 ans / -15 ans / -18 ans).

Chez les filles, la décision reviendra au juge-arbitre et le nombre de catégories dépendra du nombre de filles engagées dans la compétition.

Les doubles garçons seront divisés en 2 catégories :

-13ans : pour les poussins/Benjamins et Minimes

-18ans : pour les cadets et juniors.

Des doubles mixtes seront aussi organisés.

### Article 3

Les inscriptions des joueurs pour les simples devront être effectuées par le club dans l'espace mon club avant le jeudi 28 mars 2019. Les engagements s'effectuent dans la catégorie du joueur sauf en cas de surclassement (décidés par la CJT). Un joueur surclassé doit obligatoirement faire son tableau principal.

Tous les poussins (-9ans) sont inscrits dans leur tableau (-9ans) mais également surclassés dans le tableau benjamin (-11ans).

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTEE SUR PLACE.**

Pour les doubles, les inscriptions se feront sur place lors de l'annonce du juge-arbitre.

### Article 4

Les tableaux de simples débiteront par des poules de 3 joueurs puis, suivant le nombre d'inscrits, le juge-arbitre décidera du nombre de joueurs qualifiés pour le tableau à élimination direct. La formule pourra être modifiée par le juge-arbitre pour les filles suivant le nombre d'engagée. Les feuilles des poules seront données aux joueurs sauf pour les poussins, les benjamins et les minimes pour lesquels les fiches de partie leur seront données directement.

Les doubles seront placés dans un tableau à élimination direct suivant le nombre total de points des 2 joueurs.

### Article 5

La compétition se jouera en balles plastiques et elles devront être fournies par les joueurs. Le juge-arbitre n'acceptera aucune réclamation sur le type de balle utilisée (ex : si une partie est disputée avec une balle celluloïde, celle-ci sera considérée comme jouée).

## Article 6

Il est rappelé de lancer sa balle au service afin que ce dernier soit réglementaire. Les juges de travée et les arbitres pourront avertir le joueur. Au-delà de 2 avertissements, le joueur sera sanctionné d'un point.

## Article 7

La tenue réglementaire sera obligatoire lors des parties. La tenue réglementaire est composée d'un t-shirt, d'un short ou d'une juquette pour les filles et de baskets. Toutes personnes jouant avec une autre tenue (ex : survêtement) pourra se voir refuser la possibilité de jouer par le juge-arbitre ou par les juges de travée.

## Article 8

Vu la configuration de la salle, seuls les joueurs, les coaches, les arbitres et les organisateurs auront accès aux aires de jeu. Les autres personnes devront obligatoirement se trouver dans les gradins (la table de juge-arbitre se trouvera près des gradins). P

## Article 9

Seuls les joueurs et les arbitres devront se trouver à l'intérieur des aires de jeu. Les coaches devront restés dans les travées.

## Article 10

Toutes décisions prises par le juge-arbitre ou les juges de travée ne pourront être contestées et devront être appliquées.